

CONTRATS DE VENTE DU BLÉ À LA CHINE

Demande n° 27—M. Fisher:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de tous les contrats conclus entre la Commission canadienne du blé et la *China Resources Company* en vue de la vente des céréales en vertu de l'accord à long terme existant entre la Commission canadienne du blé et la *China Resources Company*.

M. l'Orateur: Cette motion est-elle assujétie aux mêmes conditions que la précédente?

(La motion est adoptée.)

ANNULATION DE CONTRAT AVEC LA «H. J. FAIRFIELD COMPANY» D'OWEN-SOUND (ONT.)

Demande n° 40—M. Brewin:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tous les accords, de la correspondance et des autres documents échangés entre le ministère de la Production de défense ou tout autre représentant du gouvernement et la société *H. J. Fairfield Company Limited* d'Owen Sound au sujet de l'annulation de tout contrat ou accord relatif à la fourniture de chaussettes de l'armée.

L'hon. M. Drury: Le gouvernement ne s'oppose pas à la motion et je suis disposé à déposer les documents dès qu'elle sera adoptée.

(La motion est adoptée.)

CORRESPONDANCE AVEC LA DIRECTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Demande n° 41—M. Herridge:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et de tous les autres documents échangés depuis le 1^{er} janvier 1961 jusqu'au 1^{er} juillet 1963 entre le sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, tout membre du personnel de la Direction des ressources hydrauliques à Ottawa et les représentants de tout organisme non gouvernemental ou d'autres personnes.

M. Herridge: Je tiens à signaler que les modalités de la motion ont fait l'objet de nouvelles négociations qui ont permis d'en venir à une entente entièrement satisfaisante quant à la correspondance à produire sans l'abdication d'aucun droit souverain, honneur personnel ou dignité. Par conséquent, je suis disposé à retirer la motion.

(La motion est retirée.)

RETRAIT DE LA TAXE DE VENTE DE 11 P. 100 SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Demande n° 46—M. Grégoire:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents échangés entre d'une part, le gouvernement ou le ministre des Finances ou les employés du ministère des Finances ou l'un de ses

[M. l'Orateur.]

autres organismes ou ministères ou employés et d'autre part, toutes associations ou individus ou groupements ou corps publics ou organisations quelconques, relativement aux protestations au sujet du retrait de la taxe de 11% sur les matériaux de construction.

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement ne s'oppose pas à cette motion, mais elle est pour ainsi dire identique en tous points à celle qui a été adoptée la semaine dernière et à plusieurs autres qui ont été étudiées la semaine dernière. Elle demande la production de la même correspondance à peu près qu'a demandée le député de Selkirk. Il y aurait lieu de ne produire qu'une fois la correspondance demandée par toutes ces motions en sorte que des copies des mêmes documents n'aient pas à être répétées sans cesse. Si la motion du député demande quoi que ce soit qui n'a pas été demandé dans la motion du député de Selkirk, il y aura production distincte.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée sous réserve de la restriction formulée par le ministre?

Des voix: Entendu!

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que la même réserve s'applique à l'autre motion?

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble que la motion est recevable telle quelle.

M. l'Orateur: J'entends: s'applique-t-elle à la motion suivante inscrite au nom du même député?

L'hon. M. Pickersgill: A mon sens, la restriction ne vise aucunement la motion suivante.

(La motion est adoptée.)

(Texte)

RETRAIT DE LA TAXE DE 30 P. 100 SUR LA VENTE DES ACTIONS CANADIENNES À DES NON-RÉSIDENTS

Demande n° 47—M. Grégoire:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents échangés entre d'une part, le gouvernement ou le ministre des Finances ou les employés du ministère des Finances ou l'un de ses autres organismes ou ministères ou employés et d'autre part, toutes associations ou individus ou groupements ou corps publics ou organisations quelconques, relativement aux protestations au sujet du retrait de la taxe de 30% sur la vente des actions canadiennes à des non-résidents.

(La motion est adoptée.)

LE CANAL SOULANGES

Demande n° 49—M. Pigeon:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance, lettres et télégrammes échangés entre le ministère des Transports